



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Service émetteur : Délégation Départementale de la Haute-Garonne  
Pôle Animation des Politiques Territoriales de Santé Publique  
Unité Prévention et Promotion en Santé Environnement

Affaire suivie par : Jean-Sébastien DEHECQ  
Courriel : [ars-oc-dd31-pgas@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-dd31-pgas@ars.sante.fr)  
Téléphone : 07.60.82.34.50.  
Réf. : ARS/DD31/UPPSE/2022/102  
Date : 20/05/2022

Mesdames, Messieurs les Maires  
Mesdames, Messieurs les Présidents des EPCI

## Objet : Lutte contre les moustiques potentiellement vecteurs des virus du chikungunya, de la dengue et du Zika sur votre territoire

Le « moustique tigre », *Aedes albopictus*, colonise de plus en plus de communes, année après année, en Haute-Garonne. Détecté pour la première fois en France en 2004 puis dès 2012 en Haute-Garonne, il a su s'adapter à notre climat et s'étendre sur le territoire national avec 67 départements colonisés à ce jour. Il est devenu une préoccupation de santé publique, en raison de sa capacité à transmettre des maladies infectieuses comme les virus du chikungunya, de la dengue et du Zika aussi appelées « arboviroses ». Ainsi, en 2021, 6 cas importés de ces maladies (40 cas en 2020) ont été gérés en Haute-Garonne sans qu'aucun foyer épidémique n'ait pu émerger par la suite.

Les résultats de la surveillance entomologique obtenus en 2021 confirment la forte présence du moustique tigre puisque 302 communes dispersées sur tout le département sont maintenant déclarées colonisées représentant 96 % de la population haut-garonnaise ainsi directement exposée.

Il est unanimement admis que l'éradication du moustique tigre n'est pas envisageable techniquement à l'échelle d'un grand territoire (une femelle pond près de 300 œufs dans sa vie, qui dure 1 mois, facilitant ainsi la persistance de l'espèce). Toutefois, il est possible de contenir son expansion et surtout sa nuisance locale en intégrant la lutte préventive à toutes vos activités de terrain.

Votre rôle, conforté par le décret 2019-258 du 29 mars 2019, est primordial pour agir sur votre environnement et aider les personnes à lutter contre le moustique tigre par les actions suivantes :

### ➤ La lutte préventive : éliminer durablement les sources de moustiques<sup>1</sup>

L'objectif de la lutte préventive est la réduction durable des gîtes où pondent les moustiques.

<sup>1</sup> Rappels sur le cycle de vie du moustique tigre :

Les moustiques pondent dans des rétentions d'eau et des adultes en émergent après une semaine généralement. Ces rétentions, nommées « gîtes », sont généralement de petits récipients en eau à proximité des habitations. Ils peuvent être souterrains, aériens et ne dépendent pas de la nature du contenant (métal, plastique, pierre, béton, bois...).

Seules les moustiques femelles adultes piquent et peuvent devenir une source de nuisance si leur densité augmente. Le moustique tigre n'est pas porteur du virus. Il ne peut le transmettre que s'il a piqué au préalable une personne malade.

Cependant, ce moustique se déplace peu (moins de 150 m dans sa vie) et ne persiste donc qu'à proximité des gîtes de naissance.



Intégrer cette lutte à toutes les actions quotidiennes de vos équipes (entretien des espaces publics, contrôle du réseau pluvial, salubrité publique, aménagement urbain, etc.) permet de limiter les proliférations locales tout en incitant vos administrés à appliquer ces bons gestes.

Ces actions simples de repérage et de surveillance peuvent être renforcées dans les quartiers émettant des signalements de nuisance.

*A contrario*, une seule lutte contre la nuisance provoquée par les moustiques qui serait fondée sur l'usage d'un insecticide n'est pas recommandée. Les effets des applications d'un insecticide sont temporaires d'autant plus si les sources de moustiques ne sont pas éliminées auparavant.

Dans le cadre de la surveillance de l'implantation du moustique et en cas de signalement de moustiques, je vous invite à rediriger vos administrés vers le site <https://signalement-moustique.anses.fr>. Ce portail national donne également accès à des informations validées sur le moustique tigre (mode de vie, répartition, risque sanitaire, etc.) et les moyens utiles de protection.

Toute nuisance constatée a son origine dans un rayon de 50 à 100 mètres, du fait de la faible dispersion des moustiques adultes. Les gîtes sont généralement de petits contenants en eau (eau claire, immobile à l'ombre) au sol, enterrés ou aériens que chacun peut éliminer durablement (destruction, élimination, remblais) sans utilisation d'insecticide.

#### ➤ Mobiliser vos acteurs de terrain

La diffusion des gestes de prévention relatifs aux gîtes et aux piqûres est un enjeu majeur, pour que votre population devienne un acteur de la lutte. Votre proximité et la connaissance de vos populations vous place au cœur de cette mission d'information.

En sus des vecteurs courants de communication (site internet, *mailing*, boitage, etc.), les réunions publiques sont d'excellents moyens pour aller au contact des préoccupations individuelles, apporter une réponse et proposer des outils pour lutter contre toute nuisance perçue.

Mes services se tiennent à votre disposition, afin de répondre à vos sollicitations et vous accompagner dans vos actions de sensibilisation, de médiation et de lutte préventive. Comme évoqué précédemment, l'identification d'un référent au sein de votre commune faciliterait les échanges et nos actions conjointes. Nous vous invitons à transmettre ses coordonnées à l'ARS, délégation départementale de Haute-Garonne : [ars-oc-dd31-pgas@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-dd31-pgas@ars.sante.fr)

Désigner un référent technique nous permettra de travailler ensemble à l'information de la population sur les mesures préventives, au contrôle des environnements pour la détection et l'élimination des gîtes ainsi qu'à des campagnes de sensibilisation de publics.

Mobiliser vos équipes et la population est le moyen de diffuser les bonnes pratiques pour la prévention des nuisances et du risque sanitaire lié aux maladies à transmission vectorielle. Vous pouvez solliciter mes équipes afin de participer à des réunions publiques ou vous appuyer dans vos actions de communication de proximité.

#### ➤ La lutte contre les maladies transmises par les moustiques

La lutte contre les maladies vectorielles revient à l'ARS. Depuis 2020, l'ARS a mandaté la société ALTOPICTUS pour la surveillance entomologique et pour les interventions autour des cas avérés d'arboviroses, afin de prévenir les épidémies de ces maladies en Haute-Garonne.

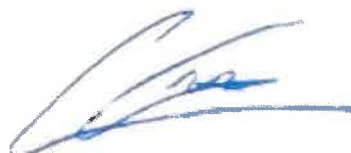
Cette entreprise est donc susceptible d'intervenir sur votre territoire. Vous serez dûment informés de tout cas avéré sur votre commune et des mesures de gestion qui seront mises en œuvre. Pour des raisons de santé publique, les actions devront se faire rapidement. Aussi, je vous remercie de prévoir le meilleur accueil aux équipes de notre opérateur.<sup>2</sup>

Pour la saison 2022, après deux années où les déplacements des personnes ont été limités par la crise sanitaire due au covid-19, la liberté de déplacement retrouvée implique une augmentation du risque d'introduction de ces maladies sur votre territoire.

L'ARS développe la lutte intégrée autour de chaque malade, afin d'associer tous les moyens de lutte adaptés aux environnements rencontrés et d'informer les personnes sur le risque sanitaire et les moyens de prévention et de protection. L'ARS réserve les applications d'insecticide à la seule élimination directe des moustiques adultes autour des cas d'une maladie transmise par les moustiques en limitant ce traitement dans un rayon de 150 m autour des lieux fréquentés par le malade. Ces actions sont réalisées dans le but d'éliminer rapidement les moustiques potentiellement porteurs de l'agent pathogène avant qu'ils ne le transmettent à d'autres personnes.

Les ARS sont également en charge de la coordination des mesures de prévention et d'information. A ce titre, je vous rappelle que mes services ont élaboré une stratégie partagée de mobilisation sociale, présentée en préfecture en avril 2019, dont vous pouvez être le porteur de certaines actions. Si vous avez déjà mis en place de telles actions, je vous remercie d'en faire part à mes collaborateurs, afin qu'elles soient valorisées au niveau départemental.

Pour le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,  
par délégation, le Directeur  
de la Délégation Départementale de la Haute-Garonne,



Thierry CARDOUAT

**Copies :**

- M. le Secrétaire général de la préfecture de Haute-Garonne
- Mme le Sous-préfet de Muret
- M. le Sous-préfet de Saint-Gaudens

---

<sup>2</sup> Protocole d'intervention de l'ARS autour d'un cas d'arbovirose :

Dès la réception d'un signalement d'un cas, l'ARS active son opérateur de lutte antivectorielle, la société Altopictus. Simultanément, chaque acteur est informé des interventions (mairie, réseau apicole, chambre d'agriculture).

L'opérateur organise immédiatement un contrôle de tous les sites visités par le malade pour informer la population du risque, éliminer les gîtes rencontrés et préparer une démoustication, le cas échéant, dans un rayon de 150 m autour du(des) site(s) identifié(s).

Le traitement a lieu en fin de nuit avec une application à pied ou en véhicule, selon l'accessibilité des sites. Le traitement est possiblement restreint en présence de cours d'eau, de rucher ou de parcelle d'agriculture biologique.

